Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260413-D20260413_03-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à la majorité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 13 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : Mme PHILIPPE Christelle a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, Mme AMIOT Clémence a donné pouvoir à Mme MILLION Line.

A été nommé secrétaire : Mme ROLLAND Anne-Sophie.

D20260413_03 - Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : M. Frank NICOLAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire est président de droit du CCAS et il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2026 a décidé de fixer à 7 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS, modifiant ainsi la délibération du 27 mars 2026.

Les listes de candidats présentées par des conseillers municipaux sont les suivantes :

Liste présentée par	Membres de la liste
Mme Anne SOPHIE ROLLAND	Mme Angélique CHAPPEY, Mme Stéphanie JUBIN, M. Yvan CONGUISTI, Mme Solène HASCOET, Mme Evelyne CADIO et Mme Line MILLION

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé à main levée, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Sièges à pourvoir : 7
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 3,29

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260413-D20260413_03-DE

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Plus fort reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste présentée par Mme Anne SOPHIE ROLLAND	23	7		

Ont été proclamées membres du conseil d'administration :

Liste présentée par	Membres de la liste
Mme Anne SOPHIE ROLLAND	Mme Angélique CHAPPEY, Mme Stéphanie JUBIN, M. Yvan CONGUISTI, Mme Solène HASCOET, Mme Evelyne CADIO et Mme Line MILLION

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

